« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. » *SIMONE DE BEAUVOIR*

Une semaine après la mobilisation historique des Grandes gagnantesdu 8 mars, la crise sanitaire du Covid 19 a eu un effet de miroir grossissant sur les inégalités entre les femmes et les hommes, faisant de cette citation de Simone de Beauvoir une triste réalité.

Dans la gestion de la crise, les femmes sont largement mobilisées. La force insoupçonnée de ces travailleuses occupant des emplois féminisés (du soin, de l'éducation, du travail social, du nettoyage...) ainsi que leur utilité sociale se sont révélées.

Or, de façon paradoxale, dans l'espace public, politique et médiatique, les femmes ont été et sont encore largement invisibilisées. De même, les publications de chercheuses ont été en recul très important pendant cette période.

Loin de l'égalité grande cause nationale, les pouvoirs publics ont arrêté de faire semblant d'intégrer cette dimension dans les politiques pu-bliques.Pour la Fonction Publique d'État, la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est loin d'être la priorité des ministères et des administrations qui ont d'ailleurs totalement occulté cette dimension dans la gestion de la crise.

Alors que la loi a rendu obligatoire des plans d'action égalité au 31 décembre 2020, il aura fallu attendre 9 mois le décret d'application qui vient d'être publié en toute discrétion. Les employeurs publics auront jusqu'au 1er mars 2021 pour

transmettre leurs plans d'action. Un processus de relance et de mise en demeure reporte de fait le délai de 9 mois après la date prévue par la loi !

Ce ne sera donc qu'à partir du 1er octobre 2021 qu'une pénalité financière sera effective pour un em-ployeur défaillant. Sans compter que la contrainte ne pèse que sur la forme, car aucune sanction n'est prévue si le plan d'action n'a aucun effet sur la suppression des inégalités.

Pour rappel, dans la Fonction Publique où les femmes sont très présentes (62 %), les inégalités salariales s'élèvent à 19 % et sont principalement dues aux temps partiels (occupés par 82 % des femmes), aux retards de carrière, aux primes moins importantes (30 % en moins pour les femmes) et surtout du fait de la dévalorisation des rémunérations et carrières des emplois fortement féminisés.

../.. suite à télécharger

fichiers: Télécharger 2020_06_09_egalite_pro.pdf (1.06 Mo)
Public: Fonction publique
Egalité Femmes/Hommes

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank